

28 mai 2011

Consultation du Conseil de Développement sur l'évolution de l'intercommunalité

Le 16 mars, M. Doury Président de la Communauté de communes (CdC) des Vals de Gartempe et Creuse et Conseiller Général, a saisi le Conseil de Développement pour qu'il étudie la problématique de la réforme de l'intercommunalité, qui affecte tout particulièrement l'avenir de la CdC.

Une synthèse des informations sur cette question a été communiquée aux membres du Conseil (envoi 23 mars).

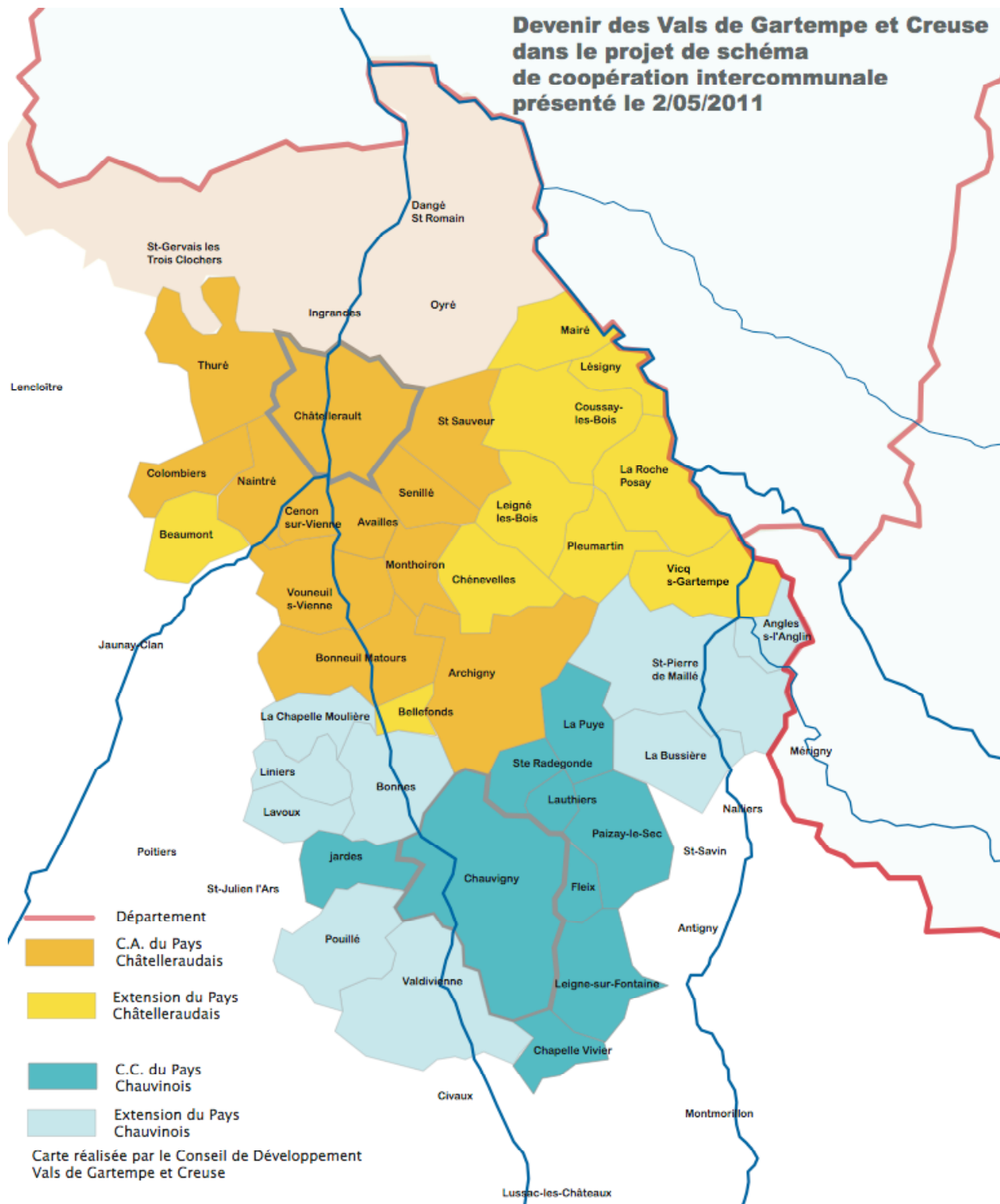
Le Conseil a été réuni une première fois le 11 avril, pour une présentation de la réforme (diaporama) et une proposition sur la mobilisation du conseil. La réunion a été l'occasion d'un débat avec les élus de la CdC qui participaient à la réunion. Un compte-rendu de cette réunion a été envoyé.

A la suite de la publication du projet de schéma départemental de coopération intercommunale le Conseil de Développement s'est réuni, comme convenu, une seconde fois le 23 mai. Le compte-rendu qui suit résume les débats et prolonge certains points. Il sera envoyé au Président de la CdC qui, dans la saisine du Conseil, a exprimé son souhait d'être au courant de ses réflexions.

Le projet de schéma de coopération intercommunale

Le projet de schéma est connu. Pour préciser l'évolution à l'échelle de la Communauté de Communes (CdC) des Vals de Gartempe et Creuse, le Conseil a réalisé une carte montrant l'évolution proposée de la Communauté d'Agglomération (CA) de Châtelleraut et de la CdC de Chauvigny.

Nous savons qu'officiellement les élus de CdC des Vals de Gartempe et Creuse affichent le souhait de conserver le périmètre actuel, mais les faiblesses de l'argumentation sont connues : les communes n'ont délégué que peu de compétences ce qui se traduit par une faiblesse financière, plusieurs communes à la frontière de la CA du pays Châtelleraudais manifestent leur intérêt pour un rattachement à cette Cté, la CdC est divisée.



Echo des positions dans les communes

Des échanges sur les positions entendues dans plusieurs communes il ressort que l'affirmation de la volonté de conserver l'actuelle CdC n'est pas convaincante. Le rattachement vers d'autres communautés est vu comme une fatalité, il est souvent accepté, sinon souhaité.

Les communes à la périphérie de Châtellerault attendent ce rapprochement : elles constatent que celles qui sont déjà intégrées ne regrettent pas leur choix. Ainsi Chenevelles est prêt à rejoindre Châtellerault. La demande avait déjà été faite en 1997. Leigné-les-

Bois, qui se considère comme une commune péri-urbaine, est également favorable à cette évolution.

Les communes du canton de St-Savin sont plus tournées vers Chauvigny que Châtellerauld, et dans l'hypothèse d'une scission on comprend leur volonté de se rapprocher de Chauvigny. Dans la commune d'Angles, les prises de position individuelles sont souvent favorables à l'éclatement. C'est pourtant une commune qui a beaucoup profité des investissements de la Cté de communes : Centre d'interprétation de la frise magdalénienne, Maison des Jours.

Pour beaucoup, conserver l'actuelle CdC n'aurait de sens que si cette CdC était en mesure de se mobiliser autour d'un projet de territoire. Pour certains, « la CdC tourne plutôt au ralenti » et l'évolution proposée est considérée comme un challenge intéressant.

En attente de l'avis du pays Châtelleraudais et du Chauvinois

Il semble que la CdC de Chauvigny soit plutôt satisfaite d'un schéma qui propose son extension : passage de 9 à 19 communes, et doublement de la population avec une population finale de 20 000 habitants.

Par contre la Cté d'agglomération de Châtellerauld voudrait intégrer les communes situées au nord. Le schéma actuel propose une extension jusqu'à des communes situées à 25 kilomètres à l'est, sans intégrer les communes limitrophes de Châtellerauld qui font partie du bassin d'emploi. Il serait logique que cette argumentation soit entendue et que le schéma soit modifié dans ce sens.

Les élus ont trois mois pour donner leur avis. Si la commission trouve un accord pour un projet de schémas (2/3 de ses membres), c'est ce projet qui sera retenu. Sinon, c'est M. le Préfet qui décidera du schéma, en tenant compte du résultat de la consultation.

La perspective la plus probable est celle d'un éclatement de la CdC des Vals de Gartempe et Creuse, avec la migration vers deux territoires, très différents :

- Une **Cté d'agglomération** de 64 000 habitants, avec une ville centre de 34 000 habitants. Eventuellement une communauté qui s'étendrait vers le nord.
- Une **Cté de communes** de 26 000 habitants, avec ville centre de 7 000 habitants.

Des conséquences différentes selon la communauté de rattachement

Communauté de communes du Chauvinois

Les communes qui rejoindraient le pays Chauvinois conserveraient un cadre de fonctionnement similaire à celui de l'actuelle CdC Vals de Gartempe. Les compétences exercées obligatoirement par une Communauté de communes sont moins nombreuses que celles d'une Cté d'agglomération. Le mode de décision pour reconnaître l'intérêt communautaire des actions et équipements serait conservé : la reconnaissance résulterait du vote des conseils municipaux, et non du vote du conseil communautaire.

Communauté d'agglomération

Pour celles qui iraient vers Châtellerauld, les changements seraient nombreux, en particulier pour les compétences et les systèmes de décision.

Légalement, une Communauté d'agglomération regroupe plusieurs communes formant un ensemble de plus de 50 000 habitants, autour d'une commune centre de plus de 15 000 habitants. À partir des élections municipales de 2014, les conseillers communautaires des communes de plus de 3 500 habitants seront élus au suffrage universel direct, dans le cadre des élections municipales. Les représentants des communes de plus petite taille resteront élus en leur sein par les conseils municipaux.

L'exercice de certaines compétences s'impose aux Ctés d'agglomération :

- développement économique,
- aménagement de l'espace communautaire,
- équilibre social de l'habitat,
- politique de la ville,
- transport urbain.

La CA doit par ailleurs exercer au moins trois des six compétences suivantes :

- création ou aménagement d'entretien de voirie,
- assainissement,
- eau potable,
- protection et mise en valeur de l'environnement
- action sociale d'intérêt communautaire,
- équipements culturels et sportifs.

L'exercice de certaines compétences nécessite que soient définies les actions et équipements reconnus d'intérêt communautaire. Cette déclaration d'intérêt communautaire est faite par une délibération du conseil communautaire prise à la majorité des deux tiers du conseil de la Communauté d'agglomération.

Cette évolution de l'intercommunalité aura d'autres conséquences. Il sera intéressant de faire un tableau comparant l'actuelle CdC avec la CA du Châtelleraudais et la CdC du Chauvinois, en particulier pour ce qui concerne les compétences et la fiscalité (ainsi le Châtelleraudais est en TPU, et le Chauvinois en additionnel).

Le dépassement du territoire communal

Dans des conseils municipaux, les débats sur l'intercommunalité font souvent apparaître la crainte d'une restriction du champ de compétence des communes. Les élus sont très attachés à la commune. Les syndicats intercommunaux sont mieux acceptés. Ils ont été créés pour gérer des domaines dépassant le cadre communal : eau, électricité, ordures. Ce sont des structures de gestion, à géométrie variable (avec le risque d'être emporté par une logique financière, sans considérer les caractéristiques du territoire. Exemple du SIMMER).

C'est le passage à un projet commun pour le territoire qui s'avère difficile. C'est pourtant l'objet d'une intercommunalité : *« La communauté d'agglomération a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et de conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire. »* A la différence des syndicats qui ont seulement vocation à gérer des services ou équipements, la Cté d'agglomération, encore plus que la CdC, est animée par un projet.

Ne pas geler les projets d'ici 2014

Il ne faut pas attendre une évolution des compétences de l'actuelle CdC, puisque le projet d'intercommunalité justifie le gel des extensions de compétence. Le risque est celui d'un gel des projets pendant la période transitoire. Il semble important de continuer à penser le développement du territoire, quitte à penser des projets en considérant la manière dont ils pourront être repris dans une autre communauté.

Pour les équipements ou services existants, il faut à la fois veiller à leur fonctionnement actuel, et voir comment ils s'intégreront dans une autre collectivité. Plusieurs cas ont été évoqués.

La MCL s'interroge sur son territoire futur. Elle s'inquiète en constatant que les projets petite enfance sont suspendus dans d'autres CdC du fait de la perspective d'évolution de l'intercommunalité. Les contractualisations avec la CAF deviennent incertaines

L'office de Tourisme d'Angles n'est pas devenu un établissement public : le tourisme entre dans le champ de compétence de la CdC, mais l'office n'a pas été déclaré d'intérêt communautaire. L'office est resté associatif, avec des subventions versées par le SIVOM de Montmorillon. C'est l'illustration d'un équipement dont la gestion aurait dû évoluer du fait de la création de la CdC, et qui justifie la réforme des syndicats intercommunaux. Il est maintenant nécessaire de réfléchir à son avenir dans l'hypothèse d'un rattachement à Chauvigny (OT associatif), et de voir comment maintenir son fonctionnement d'ici là (financement, emplois).

Val'Expo a redémarré avec le soutien de la Cté de Communes, et une convention jusqu'en juin 2012. L'avenir de cet équipement est à considérer dans l'hypothèse d'intégration à la CdC de Chauvigny (avec des atouts : l'équipement accueille déjà des artistes et producteurs de Chauvigny, et est situé sur l'axe Chauvigny-Angles). Il faut voir comment l'offre touristique des communes d'Angles, St-Pierre et La Bussière peut s'intégrer dans les préoccupations touristiques du Chauvinois.

Un projet de développement et d'aménagement du territoire

Un déficit d'information

La réforme se prépare avec très peu d'information à la population. Il est vrai que les habitants sont plus intéressés par les questions communales que par l'intercommunalité. Mais ce qui s'est passé avec le SIMMER montre l'impact de décisions qui se prennent à cette échelle. Il importe de montrer que l'intercommunalité a des conséquences sur la vie de tous les jours. Elle concerne le territoire vécu par les habitants. Il n'y a pas seulement le lieu de résidence, mais aussi le lieu de travail, les équipements de santé que l'on fréquente, les lieux de loisir, de sport, de culture, les lieux de scolarisation (collèges lycées) et de formation, les moyens de transport...

Une communauté d'agglomération avec des communes rurales

Pour le Châtelleraudais, nous serons dans le cas particulier des Communautés d'agglomération qui incluent des communes à dominante rurale.

« La communauté est appelée à organiser l'agglomération, constituant un ensemble structuré autour d'un bassin d'emploi, possédant une homogénéité économique et sociale. Le périmètre pertinent recouvre les communes appartenant à un bassin d'emploi, de vie, une zone de chalandise ou de services. Il inclut l'ensemble des espaces constituant un enjeu pour le développement maîtrisé des territoires, au plan de l'aménagement de l'espace, du développement économique, ou de la gestion des services publics ».

« Le périmètre d'une communauté d'agglomération peut inclure des communes à dominante rurale liées à la ville-centre du fait des emplois qui y sont offerts, des besoins qu'elle satisfait en termes de culture, d'éducation, de loisirs, des services marchands. »

« La pertinence du périmètre est appréciée non seulement au regard de ses conséquences pour chaque commune ou ses habitants, mais aussi au regard de l'objectif prévu de mise en œuvre au sein d'un espace de solidarité d'un projet de développement urbain et d'aménagement. »

Les habitants des communes éloignées de Châtellerault doivent pouvoir accéder à certains services de proximité, sans devoir se rendre dans la ville centre. Par ailleurs, du fait de l'intégration dans une communauté d'agglomération, les habitants s'attendent à un développement des transports en commun vers Châtellerault (accès à la gare, aux commerces, à des services publics).

Continuer la mobilisation autour de projets

En conclusion, le Conseil de Développement pense qu'il faut plus que toujours se mobiliser autour de projets, portés par l'actuelle CdC ou celle qui lui fera suite, et ne pas prendre le prétexte du projet de schéma pour arrêter de penser l'avenir du territoire.